

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 14 octobre 2015 à 9 h 30
« Le pouvoir d'achat des retraités »

Document N°6
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

L'endettement privé des ménages début 2010

*Pierre Lamarche et Laurianne Salembier, INSEE
INSEE Références, « Les revenus et le patrimoine des ménages », édition 2013*

L'endettement privé des ménages début 2010

*Pierre Lamarche, Laurianne Salembier**

Début 2010, 46 % des ménages sont endettés pour un motif privé, c'est-à-dire sans lien avec l'activité professionnelle, que ce soit pour acquérir leur résidence principale, un autre bien immobilier ou encore pour consommer. Le profil des ménages endettés varie beaucoup selon le motif de l'endettement. Les ménages endettés pour l'habitat sont plutôt d'âge intermédiaire (30 à 59 ans) et bénéficient d'un niveau de vie plutôt élevé ; ceux endettés pour un motif de consommation disposent plutôt d'un faible niveau de vie et d'un faible patrimoine financier, et ils sont plus jeunes. Le profil des ménages endettés résulte de la conjonction de deux mécanismes : le souhait du ménage de s'endetter et le fait qu'il puisse accéder au marché du crédit. Les ménages aux niveaux de vie les plus élevés sont plus enclins à envisager un recours au crédit et essuient moins de refus ; ceux disposant de liquidités le sont moins mais se voient aussi moins refuser leur crédit.

Le montant restant dû à titre privé par les ménages endettés s'élève à 54 000 euros en moyenne et ils remboursent 621 euros par mois au titre de ces emprunts. Pour 18 % d'entre eux, les sommes remboursées dépassent 30 % de leurs revenus. Ils sont souvent endettés pour l'achat d'un bien immobilier. 9 % des ménages doivent rembourser des sommes plus importantes que la valeur totale de leurs actifs. Ils sont endettés plutôt pour un motif de consommation, plus jeunes que les ménages endettés pour l'achat d'un bien immobilier, et possèdent un patrimoine bien moindre.

Les ménages s'endettent à titre privé pour deux motifs principaux. Ils peuvent s'endetter dans une logique d'investissement pour acquérir leur résidence principale, un autre bien immobilier ou encore pour réaliser de gros travaux immobiliers. Ils peuvent aussi s'endetter pour des besoins de consommation, par exemple pour acheter des biens dits « durables » (voitures, biens d'équipement de la maison, etc.). L'endettement, qu'il soit immobilier ou de consommation, permet ainsi aux ménages d'acquérir des biens en anticipant des revenus futurs, de pallier un manque de stock d'épargne à court terme. En compensant une faiblesse temporaire de leurs revenus il peut aussi constituer un outil de gestion de leur trésorerie. Dans tous les cas, l'endettement est un moyen pour les ménages d'étaler dans le temps le financement de dépenses instantanées trop importantes pour leurs revenus courants.

L'enquête Patrimoine 2010 permet de dresser une photographie des crédits pour motif privé, c'est-à-dire non lié à une activité professionnelle, contractés par les ménages. Début 2010, 46 % des ménages vivant en France déclarent avoir au moins un emprunt encore en cours, qu'ils ont contracté pour des raisons privées. 18 % sont endettés uniquement pour l'achat d'un bien immobilier ou pour financer de gros travaux, une proportion similaire a contracté des emprunts uniquement à des fins de consommation : achat d'un bien d'équipement ou d'une voiture, réserve d'argent, financement d'un projet personnel, etc. Enfin, 10 % des ménages cumulent les deux types d'emprunt. Les encours s'élèvent à 80 600 euros en

* Pierre Lamarche, Laurianne Salembier, Insee.

moyenne par ménage endetté pour un prêt à l'immobilier, et à 7 200 euros pour un crédit à la consommation. Depuis 1998, les encours moyens ont nettement progressé, en particulier les encours de crédits à l'habitat (*encadré*).

Encadré

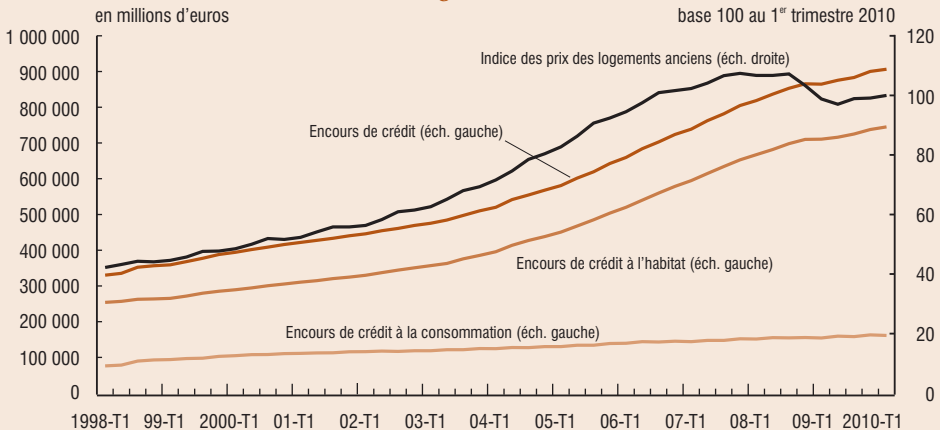
Évolution de l'encours de crédit entre 1998 et 2010

De 1998 à 2010, l'endettement total des ménages s'est nettement accru, essentiellement porté par la croissance de l'endettement à l'habitat (*figure*). Ainsi, sur la période, les encours de crédits à l'habitat ont quasiment triplé : ils s'élevaient au total à près de 254 milliards d'euros au début de l'année 1998, contre 740 milliards d'euros début 2010. Dans le même temps, les encours de crédit à la consommation ont eux aussi nettement progressé, puisqu'ils ont plus que doublé, passant de 76 milliards d'euros début 1998 à 160 milliards d'euros début 2010. Au total, les encours de crédits ont été multipliés par 2,7 de 1998 à 2010.

Si les encours d'endettement ont nettement progressé sur la période, il n'en va pas de même en ce qui concerne les taux de détention de crédits. De 1998 à 2010, la proportion de ménages vivant en France métropolitaine endettés pour un motif immobilier est stable, passant de 28 % en 1998 à 29 % en 2010. La part des ménages endettés pour l'achat de sa résidence principale a même diminué, puisqu'elle était de 23 % en 1998 contre 20 % en 2010. En revanche, les ménages sont un peu plus fréquemment endettés pour un motif de consommation en 2010 qu'en 1998 (28 % contre 25 %).

Le nombre de ménages endettés a ainsi peu évolué entre 1998 et 2010, si bien que l'essentiel de la hausse des encours résulte directement de l'accroissement des encours moyens des dettes des ménages. Ainsi, sur la période, l'encours moyen des crédits à l'habitat a crû de 145 %, et celui des crédits à la consommation de 67 % alors que le revenu disponible brut par ménage progressait de 33 %. Cette hausse très forte des encours de crédits à l'habitat provient essentiellement de la forte hausse des prix de l'immobilier entre 1998 et 2010, qui a obligé les ménages accédants à la propriété à contracter un endettement beaucoup plus élevé qu'auparavant pour acquérir un bien immobilier. La hausse des prix de l'immobilier a eu pour autre effet l'allongement des durées moyennes des prêts à l'habitat ; ainsi, en 2010, les prêts pour l'achat de la résidence principale contractés en 2009 étaient en moyenne 1,2 an plus longs que les prêts contractés six ans plus tôt. Les taux d'emprunt ont pour leur part connu une évolution contrastée ; après avoir atteint un niveau plancher en novembre 2005 à 3,48 %, ils sont par la suite repartis à la hausse pour culminer à 5,32 % à la fin 2008.

Évolution des encours de la dette des ménages du 1^{er} trimestre 1998 et le 1^{er} trimestre 2010



Champ : France.

Sources : Insee pour l'indice des prix des logements anciens ; Banque de France pour les encours.

Les différences d'endettement entre les ménages sont marquées. Elles tiennent aux différences dans la nature et l'importance du besoin de financement, dans la capacité de s'adresser aux institutions de crédit, et dans le degré auquel les institutions de crédit acceptent d'y répondre, degré lui-même déterminé par les caractéristiques de solvabilité du ménage comme de celles de l'opération ou du bien à financer.

Des prêts personnels souscrits en premier lieu pour acquérir la résidence principale

Le motif d'endettement à titre privé le plus fréquent est l'acquisition de la résidence principale : 44 % des ménages endettés le sont dans ce but. Vient ensuite, pour 41 % des ménages, l'achat d'un véhicule. Figurent en troisième position (26 % des ménages) les autres motifs d'endettement ayant trait à l'investissement (gros travaux, achat d'un bien immobilier autre que la résidence principale). Les ménages peuvent être endettés pour plusieurs motifs en même temps. Cependant, les deux tiers des sommes dues par les ménages ont été empruntées pour acquérir leur résidence principale ; seules 8 % des sommes ont été empruntées pour un motif de consommation : achat d'un véhicule, d'un bien d'équipement, etc.

L'endettement privé peut prendre différentes formes d'engagement en termes de durées et de modalités de remboursement. Dans la majorité des cas (81 %), il prend la forme de prêts personnels dont le montant et la durée sont négociés à l'avance entre le ménage et le prêteur (généralement une banque ou un établissement de crédit). Il s'agit le plus souvent d'engagements de long terme : la durée initiale des emprunts personnels encore en cours en 2010 pour un but immobilier est de 14,5 années en moyenne, hors prêts modifiés depuis leur souscription. Les emprunts personnels permettant aux ménages d'acheter un véhicule sont plus courts, 4,4 ans en moyenne prévus initialement.

10 % des emprunts sont des achats à crédit : ils sont affectés à l'acquisition d'un bien d'équipement précis - électroménager, automobile, ameublement -, ou d'un service - voyage, mariage -, et sont contractés sur le lieu de vente par l'intermédiaire d'un grand magasin ou d'une grande surface. Il s'agit d'engagements de court terme : 4,6 années en moyenne. Enfin, 8 % des emprunts sont issus de crédits dits revolving : il s'agit de réserves d'argent, dans lesquelles un ménage peut puiser à chaque fois qu'il le souhaite, à la seule condition que le montant total des encours de crédit ne dépasse pas le plafond autorisé. Ces crédits revolving prennent le plus souvent la forme de cartes de paiement privatives, délivrées par des magasins du secteur de la grande distribution.

Les ménages endettés disposent d'un patrimoine net moyen de 213 000 euros

Parce que l'endettement sert souvent pour acquérir les biens qui constituent le patrimoine (en particulier les biens immobiliers), les ménages endettés uniquement pour de l'immobilier ont en moyenne un patrimoine net privé (montant total de leurs actifs auquel on retranche les sommes dues au titre des emprunts) plus élevé : 308 300 euros en moyenne, soit 121 800 euros de plus que les ménages non endettés (*figure 1*). L'endettement pour des motifs immobiliers est surtout le fait des ménages appartenant aux 60 % des ménages les mieux dotés en patrimoine brut (montant total des actifs), parmi lesquels on retrouve la grande majorité des détenteurs de leur résidence principale. En effet, un peu plus d'un tiers des ménages propriétaires de leur résidence principale a un emprunt en cours pour l'acquérir.

1. Montant de patrimoine privé net détenu par les ménages

en euros

	Moyenne	1 ^{er} décile (D1)	Médiane	9 ^e décile (D9)
Consommation seulement	99 800	- 3 500	10 300	299 500
Immobilier seulement	308 300	48 000	211 200	621 200
Consommation et immobilier	237 100	37 500	171 200	474 800
Ensemble des ménages endettés	213 000	300	138 500	469 200
Ménages non endettés	186 500	1 900	69 400	443 400

Champ : France.

Lecture : début 2010, les ménages endettés uniquement pour un motif de consommation détiennent en moyenne un patrimoine net privé de 99 800 euros.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Cependant, si les ménages endettés pour des raisons immobilières détiennent en moyenne plus d'actifs que les ménages non endettés, les ménages bien dotés en patrimoine brut restent néanmoins peu endettés : un peu moins de la moitié des ménages appartenant au dernier décile de patrimoine brut ont fini de rembourser les emprunts qu'ils ont éventuellement contracté pour un motif immobilier. À l'autre extrémité, les 10 % de ménages les moins bien dotés en patrimoine brut ne possèdent pas de biens immobiliers, et *a fortiori* pas d'emprunts immobiliers.

Alors que les emprunts immobiliers concernent une population qui a pu accéder à la propriété, et donc une population au patrimoine plutôt élevé, les crédits à la consommation sont plutôt utilisés par les ménages les moins bien dotés en patrimoine. Les ménages endettés uniquement pour consommer ont un patrimoine net privé moyen de 99 800 euros. Les ménages qui cumulent les deux types d'emprunts ont quant à eux un patrimoine plus proche de celui de l'ensemble des ménages endettés.

S'endetter pour un achat immobilier est une étape du cycle de vie, très fréquente aux âges intermédiaires

Les ménages s'endettent en début et en milieu de cycle de vie et finissent de rembourser leurs emprunts à l'approche de la retraite conformément à l'évolution de leurs besoins de consommation. Début 2010, les deux tiers des ménages dont la personne de référence est âgée de 30 à 49 ans remboursent des échéances pour une dette privée, alors que pour les ménages dont la personne de référence est plus jeune (moins de 29 ans) ou plus âgée (50 à 69 ans), ils ne sont que 4 sur 10 (*figure 2*).

Pour autant, la probabilité d'être endetté ne varie pas de la même manière selon l'âge, que l'on s'endette à des fins immobilières ou dans un but de consommation. Le recours à l'emprunt immobilier répond à une logique d'accumulation dans le cycle de vie. Les ménages en milieu de cycle de vie contractent un emprunt immobilier pour accéder à la propriété, qu'ils remboursent par la suite. Le crédit participe alors à une logique d'épargne et d'accumulation de patrimoine. Ainsi, à autres caractéristiques des ménages fixées, la probabilité d'avoir un emprunt immobilier en cours est trois fois moins élevée pour les ménages de moins de 30 ans que pour ceux de 40 à 49 ans. Cette probabilité est divisée par 2 pour les ménages de 60 à 69 ans, et même par 10 pour les ménages de 70 ans et plus (*figure 3*).

En revanche, et compte tenu des autres caractéristiques, les ménages de moins de 40 ans ont la même probabilité d'être endettés pour un motif de consommation que leurs homologues âgés de 40 à 49 ans ; elle reste légèrement inférieure pour les ménages de 30 à 39 ans. Le recours au crédit à la consommation n'est pas lié à un motif de lissage de la consommation à

2. Caractéristiques des ménages endettés pour des motifs privés

en %

	Part des ménages	Proportion de ménages endettés pour :			
		la consommation seulement	l'immobilier seulement	la consommation et l'immobilier	la consommation et/ou l'immobilier
Âge de la personne de référence du ménage					
Moins de 30 ans	11,3	28,7	9,9	4,7	43,3
De 30 à 39 ans	17,3	21,2	28,5	17,7	67,3
De 40 à 49 ans	18,2	17,8	29,3	18,4	65,5
De 50 à 59 ans	17,6	19,8	22,8	11,7	54,4
De 60 à 69 ans	15,7	17,8	15,5	5,8	39,1
70 ans et plus	19,9	6,1	3,0	0,5	9,6
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage					
Agriculteur	1,4	4,7	41,1	9,7	55,5
Artisan, commerçant, industriel	5,2	13,9	33,8	14,1	61,8
Profession libérale	1,4	6,2	32,5	19,5	58,3
Cadre	9,5	11,4	37,0	20,3	68,7
Profession intermédiaire	14,7	21,1	28,7	17,8	67,6
Employé	12,5	27,9	17,2	11,1	56,2
Ouvrier qualifié	10,8	30,3	18,4	14,8	63,5
Ouvrier non qualifié	4,9	25,2	11,8	7,1	44,2
Retraité	34,6	11,8	8,5	2,7	23,0
Autre inactif	5,0	10,5	4,3	0,7	15,6
Type de ménage					
Personne seule	35,2	13,8	10,5	2,6	27,0
Famille monoparentale	8,3	25,8	15,2	6,5	47,5
Couple sans enfant	26,9	17,7	16,9	8,2	42,8
Couple avec 1 enfant	11,0	22,4	27,4	19,1	68,8
Couple avec 2 enfants	11,0	17,0	36,7	24,0	77,8
Couple avec 3 enfants ou plus	5,7	21,1	28,0	24,0	73,1
Ménage complexe	1,9	18,6	14,7	8,3	41,5
Quintile de patrimoine privé net					
Inférieur au 1 ^{er} quintile	20,0	35,6	2,8	1,3	39,7
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	20,0	22,4	6,2	4,8	33,4
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quintile	20,0	10,1	26,4	18,1	54,6
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	20,0	11,5	27,1	14,7	53,2
Supérieur au 4 ^e quintile	20,0	8,7	29,7	11,3	49,6
Quintile de patrimoine financier					
Inférieur au 1 ^{er} quintile	20,0	26,9	7,9	4,7	39,5
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	20,0	24,8	13,4	12,4	50,6
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quintile	20,0	16,8	21,8	13,7	52,2
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	20,0	11,7	23,6	11,7	47,0
Supérieur au 4 ^e quintile	20,0	8,2	25,4	7,5	41,2
Taille de l'unité urbaine de résidence					
Commune rurale	24,1	14,9	22,9	15,3	53,1
Unité urbaine de moins de 20 000 hab.	17,2	18,4	19,3	10,4	48,1
Unité urbaine de 20 000 à moins de 100 000 habitants	13,9	21,7	15,0	8,0	44,7
Unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 habitants	7,6	18,2	15,1	9,4	42,6
Unité urbaine de 200 000 habitants ou plus, hors Paris	21,7	19,5	16,3	7,6	43,5
Unité urbaine de Paris	15,5	14,7	18,2	6,8	39,6
Statut d'occupation de la résidence principale					
Accédant à la propriété	20,1	0,0	60,9	39,1	100,0
Propriétaire non accédant	35,1	14,3	12,9	4,3	31,5
Usufruitier	2,6	6,4	6,2	0,1	12,8
Locataire	38,6	30,6	2,8	1,2	34,5
Logé gratuitement	3,6	19,2	10,9	4,7	34,8
Niveau de vie du ménage					
Inférieur au 1 ^{er} quintile	20,0	17,4	7,6	3,0	28,0
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	20,0	22,5	12,0	6,2	40,8
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quintile	20,0	20,1	18,2	12,8	51,0
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	20,0	17,7	23,8	14,8	56,3
Supérieur au 4 ^e quintile	20,0	10,5	30,5	13,4	54,4
Ensemble	100,0	17,7	18,4	10,0	46,1

Champ : France.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Lecture : début 2010, 43,3 % des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans sont endettés pour un motif privé. 28,7 % le sont uniquement pour de la consommation, 9,9 % le sont uniquement pour de l'immobilier et 4,7 % cumulent les deux motifs.

3. Probabilité d'être endetté selon le motif

	Endettement pour la consommation			Endettement pour l'immobilier		
	Coefficients estimés	Odds Ratios	Seuil de significativité ¹	Coefficients estimés	Odds Ratios	Seuil de significativité ¹
Âge de la personne de référence						
Moins de 30 ans	0,06		n.s.	-1,21	0,3	***
De 30 à 39 ans	0,01		n.s.	-0,16	0,9	**
<i>De 40 à 49 ans</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,0</i>		<i>Réf.</i>	<i>1,0</i>	
De 50 à 59 ans	0,03		n.s.	-0,48	0,6	***
De 60 à 69 ans	0,03		n.s.	-0,68	0,5	***
70 ans et plus	-1,25	0,3	***	-2,35	0,1	***
Type de ménage						
Personne seule	-0,51	0,6	***	-0,35	0,7	***
Famille monoparentale	0,03		n.s.	-0,05		n.s.
<i>Couple sans enfant</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,0</i>		<i>Réf.</i>	<i>1,0</i>	
Couple avec 1 enfant	0,39	1,5	***	0,55	1,7	***
Couple avec 2 enfants	0,45	1,6	***	1,07	2,9	***
Couple avec 3 enfants ou plus	0,65	1,9	***	1,01	2,7	***
Ménage complexe	0,13		n.s.	0,24		n.s.
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence						
Agriculteur	-0,93	0,4	***	0,30	1,3	*
Indépendant	-0,47	0,6	***	0,14		n.s.
Profession libérale	-0,03		n.s.	0,27		n.s.
Cadre	-0,08		n.s.	0,22	1,2	***
<i>Profession intermédiaire</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,0</i>		<i>Réf.</i>	<i>1,0</i>	
Employé	0,03		n.s.	-0,20	0,8	***
Ouvrier qualifié	0,09		n.s.	-0,24	0,8	***
Ouvrier non qualifié	-0,37	0,7	***	-0,58	0,6	***
Retraité	-0,39	0,7	***	-0,42	0,7	***
Autre inactif	-0,99	0,4	***	-0,86	0,4	***
Diplôme de la personne de référence						
Aucun diplôme	-0,30	0,7	***	-0,37	0,7	***
CEP brevet des collèges ou autre diplôme de ce niveau	-0,16	0,9	**	-0,19	0,8	**
<i>BEP CAP</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,0</i>		<i>Réf.</i>	<i>1,0</i>	
Bac. professionnel, brevet de technicien	-0,07		n.s.	0,36	1,4	***
Bac. général, diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire	-0,19	0,8	***	0,17	1,2	**
Diplôme de 2 ^e ou 3 ^e cycle universitaire	-0,34	0,7	***	0,13		n.s.
Quintile de patrimoine financier						
Inférieur au 1 ^{er} quintile	0,62	1,9	***	-0,58	0,6	***
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	0,51	1,7	***	-0,19	0,8	***
<i>Entre le 2^e et le 3^e quintile</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,0</i>		<i>Réf.</i>	<i>1,0</i>	
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	-0,38	0,7	***	-0,17	0,8	**
Supérieur au 4 ^e quintile	-0,92	0,4	***	-0,66	0,5	***
Taille de l'unité urbaine de résidence						
<i>Commune rurale</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,0</i>		<i>Réf.</i>	<i>1,0</i>	
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	-0,47		n.s.	-0,28	0,8	***
Unité urbaine de 20 000 à moins de 100 000 hab.	-0,04		n.s.	-0,57	0,6	***
Unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 hab.	-0,14		n.s.	-0,55	0,6	***
Unité urbaine de 200 000 habitants ou plus, hors Paris	-0,11	0,9	*	-0,55	0,6	***
Unité urbaine de Paris	-0,56	0,6	***	-0,92	0,4	***
Niveau de vie du ménage						
Inférieur au 1 ^{er} quintile	-0,83	0,4	***	-1,05	0,3	***
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	-0,25	0,8	***	-0,59	0,6	***
<i>Entre le 2^e et le 3^e quintile</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,0</i>		<i>Réf.</i>	<i>1,0</i>	
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	0,15	1,2	**	0,28	1,3	***
Supérieur au 4 ^e quintile	0,21	1,2	***	0,66	1,9	***
Héritage ou donation reçue						
<i>Non</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,0</i>		<i>Réf.</i>	<i>1,0</i>	
Oui	-0,06		n.s.	0,26	1,3	***
Aide reçue						
<i>Non</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,0</i>		<i>Réf.</i>	<i>1,0</i>	
Oui	0,17	1,2	***	-0,14	0,9	**

1. *** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 %.

Champ : France.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, un ménage appartenant au 1^{er} quintile de patrimoine financier a 1,9 fois plus de chance d'être endetté pour un motif de consommation qu'un ménage situé entre le 2^e et le 3^e quintile.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

l'échelle du cycle de vie, mais sert plus pour pallier une faiblesse des revenus ou de l'épargne. En effet, à autres caractéristiques identiques, un ménage appartenant aux 20 % les moins bien dotés en actifs financiers (livrets d'épargne, assurance-vie, épargne retraite, actions, etc.) est près de 2 fois plus souvent endetté pour un motif de consommation que s'il appartient au 3^e quintile de patrimoine financier, les ménages ayant une réserve de liquidités pouvant alors puiser dans leurs économies pour pouvoir acheter ponctuellement un bien d'équipement. En revanche, avoir un faible niveau de vie (inférieur au 1^{er} quintile) divise par près de trois la probabilité d'être endetté pour de la consommation, par rapport aux ménages disposant d'un niveau de vie intermédiaire, car même si les ménages les moins aisés sont plus susceptibles de chercher à compenser une faiblesse de leurs revenus courants, ils disposent aussi de plus faibles capacités de remboursement. Ainsi, si les ménages endettés pour un motif de consommation sont plus jeunes (*figure 2*), c'est essentiellement parce que les ménages disposant de faibles réserves de liquidité sont des ménages en moyenne plus jeunes. Les ménages endettés uniquement pour consommer sont aussi plutôt composés de personnes vivant seules ou de familles monoparentales. Au contraire, les ménages endettés à des fins immobilières sont non seulement d'âge intermédiaire, mais aussi plus souvent des couples avec enfant(s).

Toutes choses égales par ailleurs, la probabilité d'être endetté pour un motif immobilier est, par rapport aux ménages dont la personne de référence exerce une profession intermédiaire, plus faible pour les ménages d'employés, d'ouvriers ou de retraités et plus élevée pour les cadres. De même pour les ménages ayant un patrimoine financier intermédiaire ou un niveau de vie plutôt élevé, ou le fait d'avoir bénéficié d'un héritage ou d'une donation : leur probabilité d'avoir un emprunt immobilier en cours augmente. En effet, les transmissions de type héritage ou donation permettent bien souvent aux ménages qui en bénéficient d'accéder à la propriété ; ils ont alors souvent recours à un prêt pour compléter leur apport. En revanche, avoir bénéficié d'une donation ou d'un héritage n'a pas d'impact sur le fait d'avoir un emprunt à la consommation en cours.

Des différences entre zones géographiques de résidence existent aussi puisque les ménages vivant en unités urbaines de plus de 200 000 habitants ont une probabilité moins forte d'être endettés à la consommation. C'est toutefois surtout le fait d'habiter dans l'unité urbaine de Paris qui joue plus nettement : très peu de ménages vivant à Paris sont endettés pour l'achat d'un véhicule, ce qui est cohérent avec l'étendue et la densité du réseau de transports en commun. Par ailleurs, les prix élevés de l'immobilier rendent l'accès à la propriété plus difficile dans les grandes villes, et en particulier à Paris : à autres caractéristiques égales, un ménage vivant à Paris a 2,5 fois moins de chances d'être endetté pour l'habitat qu'un ménage vivant en commune rurale. Enfin, un ménage dont la personne de référence est indépendante ou agriculteur a moins de chances d'être endetté pour un motif de consommation par rapport aux professions intermédiaires.

L'endettement tel qu'on le constate parmi les ménages ne correspond pas nécessairement à une tendance intrinsèque des ménages à l'endettement. Pour un ménage, il est bien souvent le résultat de la conjonction de son besoin de financement, de l'idée qu'il se fait de sa capacité à obtenir un crédit et de l'offre réelle de crédits. Ainsi, à revenu donné, certaines catégories de ménages peuvent plus douter que d'autres de leur capacité à obtenir un crédit, alors même que leurs capacités de remboursement sont identiques. Un tel phénomène expliquerait en particulier pourquoi on constate, à âge et niveau de vie donnés, des différences dans la probabilité d'être endettés, entre les différentes catégories socioprofessionnelles. La partie de l'étude qui suit a pour but d'éclairer l'effet de ces différents mécanismes sur l'endettement des ménages.

16% des ménages qui souhaitent s'endetter entre 2006 et 2009 se sont vu refuser leur demande de crédit

La demande de crédit des ménages ne rencontre pas toujours l'offre des organismes prêteurs. Ces derniers évaluent la solvabilité de l'emprunteur en fonction des caractéristiques qu'ils peuvent observer et de celles du bien à financer. Cependant, les prêteurs ne disposent pas d'une information parfaite sur les capacités de remboursement des candidats à un emprunt, ce qui peut les inciter à refuser un crédit à un ménage pourtant solvable. Certains ménages peuvent aussi renoncer à recourir au crédit parce qu'ils pensent que leur demande sera refusée.

Début 2010, certains ménages ont, au cours des trois années précédentes, soit eu recours à un crédit qu'ils n'ont pas terminé de rembourser, que ce soit un crédit immobilier ou à la consommation (ou professionnel pour seulement 2,4 % d'entre eux), soit envisagé d'en contracter un ou plusieurs. Ils sont alors désignés comme « susceptibles de s'endetter », bien que parmi eux, certains avaient déjà un crédit en cours qui datait d'avant les 3 années sur lesquelles porte l'enquête. 35 % des ménages ont été susceptibles de s'endetter au cours des trois années qui précèdent l'enquête. Parmi eux, 16 % déclarent avoir fait face à une contrainte de crédit, soit en se voyant refuser au moins une de leurs demandes de crédit (refus total) - ce qui est le phénomène le plus fréquent -, soit en obtenant leur crédit, mais pour une somme inférieure à celle initialement demandée (refus partiel). Par ailleurs, les ménages peuvent anticiper les contraintes auxquelles ils font face : 24 % des ménages susceptibles de s'endetter ont renoncé à au moins un des crédits qu'ils envisageaient de contracter, en pensant qu'il leur serait refusé (autocensure).

Ces différentes phases du processus d'endettement - d'abord envisager de s'endetter (35 % des ménages), puis faire une demande (31 % des ménages), et éventuellement obtenir un crédit (28 % des ménages) - ne sont pas toutes liées aux mêmes caractéristiques des emprunteurs ou des biens financés. Ceci apparaît plus précisément en identifiant les caractéristiques liées à l'intention de s'endetter d'une part, et celles qui sont liées, une fois l'intention établie, au fait de se heurter à une contrainte de crédit, que ce soit sous la forme d'une autocensure ou d'un refus total ou partiel de l'organisme de crédit. Toutes choses égales par ailleurs, les deux facteurs les plus discriminants et les plus fortement liés aux trois phases du processus d'endettement sont le niveau de vie et le niveau de patrimoine financier, qui déterminent les capacités de remboursement du ménage (*figure 4*). En dehors de facteurs financiers, l'intention de s'endetter intervient surtout avant 50 ans : en effet, les besoins de consommation se modifient avec le passage à la retraite [Herpin, Michel, 2012]. Les couples avec enfants ont une plus grande propension à envisager un recours au crédit que ceux sans enfant. En revanche, les personnes seules songent 1,6 fois moins fréquemment à prendre un crédit que les couples sans enfant. Bien que les écarts d'endettement entre catégories professionnelles soient marqués à niveau de vie donné, ce n'est pas au moment de la prise de décision qu'ils semblent se creuser : être indépendant, agriculteur, cadre ou ouvrier ne modifie pas significativement l'intention de s'endetter par rapport à une profession intermédiaire. Les différences constatées entre catégories socioprofessionnelles en termes d'endettement interviendraient ainsi en aval. Enfin, le fait d'avoir déjà des emprunts en cours trois ans auparavant, ainsi qu'être déjà propriétaire de sa résidence principale, diminuent de manière significative l'intention de recourir au crédit entre 2006 et 2009, en lien probablement avec des besoins déjà satisfaits.

4. Probabilité d'avoir envisagé de contracter un crédit dans les trois années précédant l'enquête, d'avoir connu une restriction de crédit, d'avoir renoncé en pensant essayer un refus

	Probabilité d'avoir envisagé de contracter un crédit entre 2006 et 2009		Probabilité d'avoir connu une restriction de crédit entre 2006 et 2009		Probabilité d'avoir renoncé à demander un crédit entre 2006 et 2009	
	Odds Ratios	Significativité ¹	Odds Ratios	Significativité ¹	Odds Ratios	Significativité ¹
Âge de la personne de référence						
Moins de 30 ans	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
De 30 à 39 ans	1,1	**	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
De 40 à 49 ans	1,0	Réf.	1,0	Réf.	1,0	Réf.
De 50 à 59 ans	0,9	*	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
De 60 à 69 ans	0,6	***	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
70 ans et plus	0,2	***	2,2	***	2,1	***
Type de ménage						
Personne seule	0,6	***	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Famille monoparentale	1,2	*	n.s.	n.s.	1,4	**
Couple sans enfant	1,0	Réf.	1,0	Réf.	1,0	Réf.
Couple avec 1 enfant	1,5	***	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Couple avec 2 enfants	1,5	***	0,7	**	n.s.	n.s.
Couple avec 3 enfants ou plus	1,5	***	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Ménage complexe	1,3	*	n.s.	n.s.	1,6	*
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence						
Agriculteur	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Indépendant	n.s.	n.s.	2,2	***	1,7	***
Profession libérale	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	2,2	**
Cadre	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Profession intermédiaire	1,0	Réf.	1,0	Réf.	1,0	Réf.
Employé	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	1,3	**
Ouvrier qualifié	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	1,3	*
Ouvrier non qualifié	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	1,8	***
Retraité	0,8	*	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Autre inactif	0,5	***	n.s.	n.s.	2,8	***
Plus haut diplôme de la personne de référence						
Aucun diplôme	0,7	***	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Brevet des collèges, BEPC, CEP	0,9	**	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
CAP, BEP	1,0	Réf.	1,0	Réf.	1,0	Réf.
Baccalauréat technique, professionnel, BP...	1,1	*	0,4	***	0,7	**
Baccalauréat général, 1 ^{er} cycle universitaire	0,9	**	0,8	**	n.s.	n.s.
2 ^e et 3 ^e cycle universitaire	0,8	**	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Quintile de patrimoine financier						
Inférieur au 1 ^{er} quintile	1,9	***	2,3	***	3,2	***
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	1,4	***	1,2	*	1,8	***
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quintile	1,0	Réf.	1,0	Réf.	1,0	Réf.
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	0,8	***	0,7	**	n.s.	n.s.
Supérieur au 4 ^e quintile	0,5	***	n.s.	n.s.	0,7	**
Taille de l'unité urbaine de résidence						
Commune rurale	1,0	Réf.	1,0	Réf.	1,0	Réf.
Unité urbaine de moins de 20 000 hab.	n.s.	n.s.	1,4	**	n.s.	n.s.
Unité urbaine de 20 000 à moins de 100 000 habitants	0,9	**	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 habitants	n.s.	n.s.	1,3	*	1,3	*
Unité urbaine de 200 000 habitants ou plus, hors Paris	0,9	**	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Unité urbaine de Paris	0,5	***	1,4	**	1,5	***
Niveau de vie du ménage						
Inférieur au 1 ^{er} quintile	0,6	***	1,3	**	2,2	***
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	0,8	***	n.s.	n.s.	1,6	***
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quintile	1,0	Réf.	1,0	Réf.	1,0	Réf.
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	1,2	***	0,6	***	0,8	*
Supérieur au 4 ^e quintile	1,5	***	0,4	***	0,6	***
Emprunts en cours datant d'avant 2007						
Non	1,0	Réf.	1,0	Réf.	1,0	Réf.
Oui	0,9	***	1,4	***	1,8	***
Achat de la résidence principale avant 2007						
Non	1,0	Réf.	1,0	Réf.	1,0	Réf.
Oui	0,8	***	0,7	***	0,5	***
Personne de référence au chômage depuis plus de deux ans						
Non	1,0	Réf.	1,0	Réf.	1,0	Réf.
Oui	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	2,0	***

1. *** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 %.

Champ : ménages vivant en France pour la probabilité d'avoir envisagé de demander un crédit ; ménages ayant envisagé de demander un crédit pour la probabilité d'avoir connu une restriction de crédit ou d'avoir renoncé à demander un crédit.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, un ménage dont la personne de référence est âgée de 30 à 39 ans a 1,1 fois plus de probabilité d'envisager de contracter un crédit dans les trois années précédant l'enquête qu'un ménage âgé de 40 à 49 ans.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Les ménages à faible patrimoine financier ont deux fois plus de chances de se voir refuser leur demande de crédit

Toutes choses égales par ailleurs, disposer d'un stock d'épargne, avoir des capacités de remboursement et posséder sa résidence principale sont les facteurs qui permettent le plus de desserrer la contrainte de crédit. Ainsi, les 20 % des ménages les moins bien dotés en patrimoine financier ont une probabilité de s'être vu refuser un crédit 2,3 fois supérieure à celle des ménages disposant d'un patrimoine financier de niveau intermédiaire (c'est-à-dire un patrimoine les situant dans le 3^e quintile de patrimoine financier). Un niveau de vie élevé réduit le risque d'essuyer un refus de la part des établissements de crédit. Les ménages possédant déjà leur résidence principale ont également plus facilement accès au marché du crédit que les autres. En revanche, le fait d'avoir déjà des emprunts au moment de la demande augmente le risque d'un refus, les établissements de crédit étant moins enclins à prêter à des ménages déjà endettés, dont la capacité de remboursement est déjà entamée.

L'âge, la composition du ménage et la catégorie socioprofessionnelle n'ont pas (ou peu) d'impact sur les éventuelles contraintes de crédit auxquelles peuvent se heurter les ménages ayant l'intention de contracter un emprunt. Seuls les indépendants ont une probabilité de s'être vu refuser un crédit entre 2006 et 2009 significativement plus élevée (elle est plus que doublée) que celle des autres catégories socioprofessionnelles. Ceci est à rapprocher, non seulement de la prise en compte des crédits professionnels, mais aussi des variations plus fortes que peuvent connaître leurs revenus d'activité. Les établissements de crédit sont également plus réticents pour prêter aux ménages les plus âgés, ce qui explique en partie que cette catégorie de la population soit beaucoup moins endettée.

L'autocensure, une affaire de catégorie socioprofessionnelle

Au-delà des refus auxquels peuvent être confrontés les ménages, un certain nombre d'entre eux renoncent d'eux-mêmes à effectuer une demande de crédit en pensant, à tort ou à raison, que celui-ci leur sera refusé.

Toutes choses égales par ailleurs, le patrimoine financier et, à travers le niveau de vie, la capacité de remboursement, ont un impact sur le renoncement des ménages à demander un crédit, de manière cohérente avec les mécanismes de refus auxquels sont confrontés les ménages : les ménages s'adaptent à ce qu'ils pensent être le comportement des établissements de crédit. De la même manière, le fait d'avoir déjà des emprunts en cours au moment de la décision augmente la probabilité de renoncer à en faire la demande. Au contraire, le fait de posséder sa résidence principale diminue *in fine* la probabilité que le ménage renonce à déposer une demande d'obtention de crédit.

Sur l'ensemble des trois phases du processus d'endettement, la catégorie sociale ne semble liée qu'à celle d'expression de la demande auprès d'un organisme de crédit. Ainsi, une fois prises en compte les autres caractéristiques personnelles, en particulier l'aisance financière, il semblerait que les différences en termes d'endettement entre catégories socioprofessionnelles se résument à un renoncement plus prononcé chez les ouvriers, mais aussi les inactifs, les indépendants ou les professions libérales, à « franchir le pas » en déposant une demande auprès d'un organisme.

D'autres facteurs sont liés également à cette forme d'autocensure : toutes choses égales par ailleurs, les familles monoparentales ont renoncé plus souvent dans les trois années précédant l'enquête à effectuer une demande de crédit alors qu'elle en avait l'intention, par rapport à un couple avec ou sans enfant. Par ailleurs, le fait d'être chômeur depuis plus de deux ans ne joue pas, à niveau de vie et autres caractéristiques données, sur la probabilité d'être intéressé

par un crédit, ni sur la probabilité de se voir refuser une demande de crédit. Mais, là encore, cette situation est plus souvent associée au renoncement à demander un crédit : le fait d'être écarté du marché du travail depuis longtemps semblerait à leurs yeux un frein à l'obtention d'un crédit, et ce indépendamment de leur niveau de revenu.

Un montant d'endettement moyen de 80 400 euros pour l'immobilier, de 6 700 euros pour la consommation

En moyenne, les ménages endettés doivent encore 54 000 euros au titre de leurs emprunts contractés à titre privé ; cette somme représente pour ces ménages 1,4 année de leur revenu disponible moyen (*figure 5*). Cependant, les sommes restant dues au titre des crédits à la consommation sont évidemment bien moins élevées que celles dues au titre des crédits immobiliers : les sommes empruntées au départ sont moins importantes et les durées de remboursement effectives le sont aussi. Ainsi, les ménages endettés uniquement pour un motif de consommation doivent encore en moyenne 6 700 euros, tandis que les ménages endettés exclusivement pour de l'immobilier doivent encore en moyenne 80 400 euros. Enfin, les ménages qui cumulent les deux types d'endettement doivent en moyenne 88 700 euros.

Les montants restant dus, tout comme les montants initiaux empruntés, varient selon les caractéristiques du ménage : l'âge, le niveau de vie, la catégorie socioprofessionnelle, etc.

La somme due au titre d'un emprunt à la consommation ne varie pas selon l'âge

Début 2010, la somme due pour les emprunts immobiliers atteint 107 200 euros en moyenne pour les ménages de moins de 30 ans, 109 800 euros pour ceux de 30-39 ans, puis ne représente que 28 800 euros pour les ménages de 70 ans et plus. Les jeunes ménages en sont souvent au début de leur emprunt immobilier, qui diminue au fur et à mesure de l'avancement dans le cycle de vie. À autres caractéristiques égales, le montant encore dû au titre des emprunts immobiliers décroît avec l'âge : il est en moyenne 2,4 fois plus élevé pour les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans que pour ceux de 40-49 ans alors que les ménages de 70 ans et plus ont une dette quatre fois inférieure à ces derniers en moyenne.

Les montants encore dus pour un motif de consommation varient quant à eux de 5 600 euros en moyenne pour les ménages de moins de 30 ans, à 7 800 euros pour ceux de 40 à 49 ans. Ce sont des engagements de plus court terme qui répondent la plupart du temps à un besoin d'équipement ponctuel. Contrairement aux emprunts immobiliers, le montant de la dette liée à la consommation n'est, à autres caractéristiques égales, pas significativement différent selon l'âge de la personne de référence.

À autres caractéristiques du ménage identiques, la dette immobilière croît avec le niveau de vie, puisqu'un niveau de vie plus élevé va de pair avec une capacité d'emprunt, et donc de remboursement, plus importantes. De même, le montant de la dette pour consommation augmente pour ceux qui sont endettés avec le niveau de vie. Mais disposer d'un patrimoine financier élevé va de pair avec une dette à la consommation plus faible, puisque s'endetter n'est pas nécessaire.

À autres caractéristiques égales, et donc à niveau de vie égal, une personne seule doit encore en moyenne 30 % de moins au titre de ses emprunts immobiliers qu'un couple sans enfants. Ce constat est cohérent avec l'observation faite précédemment, selon laquelle les personnes seules sont moins souvent susceptibles de s'endetter. Les montants des crédits à la

5. Montant restant dû selon le type d'endettement et les caractéristiques du ménage

en Keuros

	Endettement pour l'immobilier		Endettement pour la consommation		Endettement total	
	Montant moyen	Montant médian	Montant moyen	Montant médian	Montant moyen	Montant médian
	restant dû	restant dû	restant dû	restant dû	restant dû	restant dû
Âge de la personne de référence du ménage						
Moins de 30 ans	107	108	6	4	40	8
De 30 à 39 ans	110	90	7	5	79	60
De 40 à 49 ans	79	54	8	6	62	32
De 50 à 59 ans	65	32	8	5	46	15
De 60 à 69 ans	43	18	8	4	28	8
70 ans et plus	29	6	6	4	15	4
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage						
Agriculteur	62	45	6	6	59	39
Artisan, commerçant, industriel	113	78	10	8	92	54
Profession libérale	191	130	8	7	175	117
Cadre	119	100	10	6	103	81
Profession intermédiaire	78	64	7	5	57	30
Employé	66	56	6	4	38	12
Ouvrier qualifié	58	50	7	5	35	13
Ouvrier non qualifié	63	41	7	4	32	9
Retraité	35	14	7	4	22	6
Autre inactif	41	17	3	2	15	2
Type de ménage						
Personne seule	56	38	6	4	31	8
Famille monoparentale	73	55	6	4	37	10
Couple sans enfant	74	49	8	5	49	14
Couple avec 1 enfant	99	83	7	5	71	35
Couple avec 2 enfants	90	69	8	6	75	52
Couple avec 3 enfants ou plus	87	61	8	6	66	38
Ménage complexe	66	32	7	4	41	12
Quintile de patrimoine privé net						
Inférieur au 1 ^{er} quintile	132	82	7	4	20	5
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	98	96	5	4	37	6
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quintile	80	71	8	5	69	55
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	63	41	7	5	53	27
Supérieur au 4 ^e quintile	90	47	9	6	77	32
Quintile de patrimoine financier						
Inférieur au 1 ^{er} quintile	59	45	6	4	24	6
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	74	57	7	5	43	13
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quintile	78	61	8	5	58	28
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	79	58	8	5	63	31
Supérieur au 4 ^e quintile	99	55	8	5	82	37
Taille de l'unité urbaine de résidence						
Commune rurale	69	50	8	5	54	27
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	75	59	7	5	50	18
Unité urbaine de 20 000 à moins de 100 000 habitants	72	48	7	4	41	13
Unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 habitants	85	47	7	4	53	16
Unité urbaine de 200 000 habitants ou plus, hors Paris	93	68	7	4	55	17
Unité urbaine de Paris	106	76	8	5	70	26
Statut d'occupation de la résidence principale						
Accédant à la propriété	87	67	8	6	90	70
Propriétaire non accédant	61	19	8	5	38	9
Usufruitier	34	7	5	3	20	4
Locataire	84	65	6	4	15	5
Logé gratuitement	87	78	10	5	46	12
Niveau de vie du ménage						
Inférieur au 1 ^{er} quintile	55	29	5	3	24	5
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	55	41	7	4	29	8
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quintile	61	49	7	5	41	20
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	77	59	8	5	58	29
Supérieur au 4 ^e quintile	115	80	9	6	96	58
Ensemble	81	57	7	5	54	20

Champ : France, ménages endettés pour un motif privé.

Lecture : début 2010, le montant restant dû au titre de l'endettement pour l'immobilier s'élève en moyenne à 107 200 euros pour un ménage de moins de 30 ans.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

consommation sont, pour leur part, moins élevés, toutes choses égales par ailleurs, pour les personnes seules, mais aussi pour les familles monoparentales et les couples avec un enfant, que pour les couples sans enfant. En effet, le taux d'équipement en voiture et pour certains biens durables est nettement inférieur pour les personnes seules et les familles monoparentales.

Les ménages habitant l'unité urbaine de Paris sont moins souvent endettés pour un motif immobilier. Quand ils le sont, et parce que les prix de l'immobilier sont plus élevés à Paris et qu'une grande partie des emprunts immobiliers concerne la résidence principale, leur dette immobilière est en moyenne plus élevée que pour les ménages vivant ailleurs et en particulier que les ménages vivant en commune rurale.

Le montant d'endettement varie aussi selon la catégorie socioprofessionnelle : toutes choses égales par ailleurs, il est en moyenne plus élevé pour les ménages dont la personne de référence exerce une profession libérale que pour les ménages de cadres, et par rapport à ces derniers il est moins élevé pour les ménages d'autres salariés et les ménages dont la personne de référence est inactive. Les montants des crédits à la consommation sont, eux, plus importants pour les cadres et artisans, commerçants et chefs d'entreprises, que pour les autres ménages : lorsqu'ils ont contracté un crédit à la consommation, 69 % des premiers et 76 % des seconds détiennent un crédit pour l'achat d'un véhicule, contre 66 % des ménages des autres catégories socioprofessionnelles. Les sommes dues pour ce motif sont plus élevées que pour les autres motifs de consommation : la moitié des ménages endettés pour l'achat d'un véhicule doivent plus de 5 000 euros pour combler cet emprunt, contre 2 200 euros pour les dettes liées, par exemple, à un crédit revolving, au financement d'un projet personnel, etc.

729 euros par mois en moyenne : montant des mensualités pour les ménages entre 30 et 39 ans

Début 2010, les mensualités de remboursement sont en moyenne de 621 euros par ménage endetté (*figure 6*). Ceux qui le sont uniquement pour un motif de consommation remboursent en moyenne 225 euros par mois, contre 775 euros pour les ménages endettés uniquement pour de l'immobilier et 1 035 euros pour les ménages cumulant les deux motifs d'emprunt. Elles dépendent également des caractéristiques des ménages : les ménages disposant d'un haut niveau de vie ont une capacité de remboursement plus importante et donc une mensualité plus élevée en moyenne. Ceux dont la personne de référence est cadre, profession libérale ou indépendante versent également une somme plus importante tous les mois que les ménages des autres catégories socioprofessionnelles, bien que pour les indépendants, il est difficile dans certains cas de distinguer strictement le logement et l'acquisition de bien professionnel.

La mensualité est également plus élevée pour les couples et les ménages dont la personne de référence est âgée entre 30 et 59 ans, ainsi que pour les ménages vivant dans l'unité urbaine de Paris, où les prix de l'immobilier et donc les sommes empruntées sont en moyenne plus élevés qu'ailleurs.

18 % des ménages endettés remboursent chaque mois plus de 30 % de leur revenu mensuel

On peut envisager deux manières d'appréhender la lourdeur de la charge de remboursement qui pèse sur les ménages endettés. D'un point de vue des revenus perçus par le ménage, on apprécie le poids de la charge liée à ces emprunts en comparant les mensualités de

6. Remboursement mensuel moyen par motif d'endettement et selon les caractéristiques du ménage

en euros

	Consommation seulement	Immobilier seulement	Immobilier et consommation	Ensemble des ménages endettés pour un motif privé
Âge de la personne de référence du ménage				
Moins de 30 ans	170	561	804	327
De 30 à 39 ans	220	906	1 055	729
De 40 à 49 ans	240	830	973	710
De 50 à 59 ans	275	740	1 249	680
De 60 à 69 ans	223	619	874	476
70 ans et plus	215	486	742	329
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage				
Agriculteur	188	898	868	833
Artisan, commerçant, industriel	315	1 155	1 639	1 077
Profession libérale	384	1 694	2 690	1 889
Cadre	336	1 040	1 300	1 000
Profession intermédiaire	256	739	941	641
Employé	201	598	818	444
Ouvrier qualifié	209	529	733	424
Ouvrier non qualifié	177	501	840	370
Retraité	219	489	759	383
Autre inactif	86	487	691	226
Type de ménage				
Personne seule	172	509	816	366
Famille monoparentale	157	660	735	397
Couple sans enfant	255	737	1 173	621
Couple avec 1 enfant	259	856	1 008	704
Couple avec 2 enfants	277	936	1 079	838
Couple avec 3 enfants ou plus	295	1 063	1 045	835
Ménage complexe	235	645	908	514
Statut d'occupation de la résidence principale				
Accédant à la propriété	///	837	1 039	916
Propriétaire non accédant	276	686	989	542
Usufruitier	203	566	1 674	395
Locataire	203	509	1 146	259
Logé gratuitement	248	706	952	486
Quintile de patrimoine privé net				
Inférieur au 1 ^{er} quintile	198	496	1 467	260
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	209	533	849	361
Inférieur au 1 ^{er} quintile	249	629	911	653
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	256	664	922	647
Supérieur au 4 ^e quintile	309	1 084	1 411	1 022
Quintile de patrimoine financier				
Inférieur au 1 ^{er} quintile	194	529	830	337
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	223	580	960	498
Inférieur au 1 ^{er} quintile	259	664	917	600
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	234	816	1 016	721
Supérieur au 4 ^e quintile	255	1 013	1 528	956
Taille de l'unité urbaine de résidence				
Commune rurale	233	703	922	635
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	238	705	922	573
Unité urbaine de 20 000 à moins de 100 000 habitants	212	694	1 118	536
Unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 habitants	249	725	948	572
Unité urbaine de 200 000 habitants ou plus, hors Paris	192	823	1 289	622
Unité urbaine de Paris	261	1 020	1 191	768
Niveau de vie du ménage				
Inférieur au 1 ^{er} quintile	169	555	833	345
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	200	556	709	383
Inférieur au 1 ^{er} quintile	224	548	811	487
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	249	695	1 040	645
Supérieur au 4 ^e quintile	334	1 115	1 437	1 043
Ensemble	225	775	1 035	621

Champ : France, ménages endettés pour un motif privé.

Lecture : un ménage endetté uniquement pour des motifs de consommation rembourse en moyenne 170 euros par mois au titre de ses emprunts.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

remboursement au revenu disponible du ménage. D'un point de vue de leur patrimoine, on l'évalue en comparant les sommes empruntées qui restent dues à la valeur du patrimoine brut.

Ainsi, plus que le montant de la mensualité, le rapport entre le montant de remboursement mensuel et le revenu disponible du ménage, ou charge de remboursement des emprunts, donne une indication sur la charge que représente(nt) le(s) emprunt(s) contracté(s). Il est supérieur à 15 % pour la moitié des ménages endettés à titre privé (*figure 7*). Les charges de remboursement de la moitié des ménages endettés uniquement pour consommer atteignent 8 % de leurs revenus disponibles, contre 19 % pour les ménages ayant uniquement des emprunts immobiliers et 27 % pour ceux ayant les deux types d'emprunts en cours. Le ratio est en moyenne particulièrement élevé pour les ménages d'agriculteurs, d'indépendants et professions libérales et pour les ménages ayant un faible niveau de vie.

Le risque de « fragilité de revenus » touche ainsi 18,1 % des ménages endettés à titre privé : ils ont une charge de remboursement supérieure à 30 % de leurs revenus. 7,6 % des ménages endettés ont même une charge de remboursement des emprunts supérieure à 40 %. Ce risque est plutôt lié à un emprunt immobilier, par nature de montant plus élevé. Une charge de remboursement élevée peut en outre générer pour les ménages concernés des difficultés à honorer certaines factures relevant de dépenses incompressibles. Ainsi, parmi les ménages endettés pour l'acquisition de leur résidence principale, 3,4 % déclarent avoir eu des retards de paiement ces douze derniers mois. Cette proportion décroît avec le niveau de vie : ces retards concernent 9,2 % des ménages disposant d'un niveau de vie inférieur au premier quintile, contre 1,0 % des ménages appartenant au dernier quintile. De même, 7,8 % des ménages endettés pour un motif privé autre que la résidence principale ont eu des retards de paiement au cours des douze derniers mois : 20,6 % des ménages appartenant au premier quintile de niveau de vie, contre 1,4 % des ménages du dernier quintile. Les ménages touchés par le « risque de fragilité de revenus » sont particulièrement concernés par les retards de paiement. Ainsi, 6,2 % des ménages endettés pour l'achat de sa résidence principale et ayant une charge de remboursement des emprunts supérieure à 30 % déclarent avoir connu des retards de paiement au cours des douze derniers mois ; ils sont 9,0 % dans cette situation pour les ménages endettés pour un motif privé autre que l'achat de la résidence principale.

Plus généralement, 38 % des ménages ayant des emprunts en cours uniquement pour consommer ont des difficultés à faire face à leurs échéances (loyer, impôts, emprunts, factures, etc.) ou à boucler leurs fins de mois. C'est le cas de 16 % des ménages endettés uniquement à des fins immobilières et de 25 % des ménages cumulant les deux motifs d'emprunts, alors que 21 % des ménages non endettés pour un motif privé sont également concernés.

9 % des ménages endettés doivent plus qu'ils ne possèdent en actifs

Le risque de ne pas pouvoir payer une mensualité à temps par rapport à l'échéancier initial peut aussi être dû à un patrimoine brut très faible au regard des sommes encore dues : ces ménages ne peuvent alors pas piocher dans leurs réserves en cas d'imprévu, il s'agit alors plutôt d'une « fragilité de patrimoine ». Certains ménages sont en effet très fortement endettés par rapport à la valeur des actifs qu'ils possèdent. Ainsi, la moitié des ménages endettés à titre privé doivent encore l'équivalent de 19 % de leur patrimoine brut (*figure 7*). Les dettes atteignent 46 % du patrimoine détenu pour la moitié des ménages endettés appartenant au premier quintile de patrimoine financier, et 54 % pour la moitié des ménages endettés dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans. Ils sont 12 % à avoir un endettement privé qui

7. Charges de remboursement des emprunts selon les caractéristiques du ménage

en %

	Charge de remboursement des emprunts			Ratio dette privée/patrimoine brut		
	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile
Âge de la personne de référence						
Moins de 30 ans	4	10	22	20	54	87
De 30 à 39 ans	10	19	29	19	38	63
De 40 à 49 ans	9	18	27	19	38	63
De 50 à 59 ans	6	14	26	3	9	27
De 60 à 69 ans	5	12	22	3	9	27
70 ans et plus	4	8	16	1	3	14
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence						
Agriculteur	8	21	44	2	5	14
Indépendant	11	21	36	5	15	27
Profession libérale	11	22	34	6	16	37
Cadre	11	20	28	9	25	48
Profession intermédiaire	8	17	27	7	24	52
Employé	6	15	26	10	31	66
Ouvrier qualifié	7	14	24	9	26	67
Ouvrier non qualifié	5	11	22	11	42	87
Retraité	5	11	20	1	5	17
Autre inactif	2	6	20	6	36	89
Quintile de niveau de vie						
Inférieur au 1 ^{er} quintile	5	13	32	6	25	78
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	6	14	25	7	24	65
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quintile	8	16	26	6	24	53
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	8	17	27	5	19	49
Supérieur au 4 ^e quintile	7	16	25	4	14	33
Quintile de patrimoine privé net						
Inférieur au 1 ^{er} quintile	3	8	15	53	101	224
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	5	11	22	12	30	65
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quintile	13	22	30	10	31	51
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	9	18	27	3	10	24
Supérieur au 4 ^e quintile	8	16	26	2	5	14
Quintile de patrimoine financier						
Inférieur au 1 ^{er} quintile	5	12	24	15	46	130
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	7	15	28	10	34	68
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quintile	9	18	27	7	22	48
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	8	17	27	4	14	33
Supérieur au 4 ^e quintile	6	15	24	2	6	18
Type de ménage						
Personne seule	6	14	27	5	19	58
Famille monoparentale	4	11	26	9	30	71
Couple sans enfant	6	14	25	3	11	41
Couple avec 1 enfant	8	17	26	6	24	56
Couple avec 2 enfants	10	18	28	8	21	42
Couple avec 3 enfants ou plus	10	18	26	9	22	45
Ménage complexe	6	11	20	3	9	41
Statut d'occupation de la résidence principale						
Accédant à la propriété	17	24	32	11	26	49
Propriétaire non accédant	5	11	20	1	3	8
Usufruitier	5	9	16	1	10	36
Locataire	3	8	14	14	43	110
Logé gratuitement	5	14	27	15	35	72
Taille de l'unité urbaine de résidence						
Commune rurale	9	18	28	4	15	40
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	7	15	25	5	20	55
Unité urbaine de 20 000 à moins de 100 000 habitants	6	13	24	6	23	55
Unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 habitants	7	15	25	6	19	52
Unité urbaine de 200 000 habitants ou plus, hors Paris	5	15	26	6	22	57
Unité urbaine de Paris	7	16	25	8	20	49
Ensemble	7	15	26	5	19	50

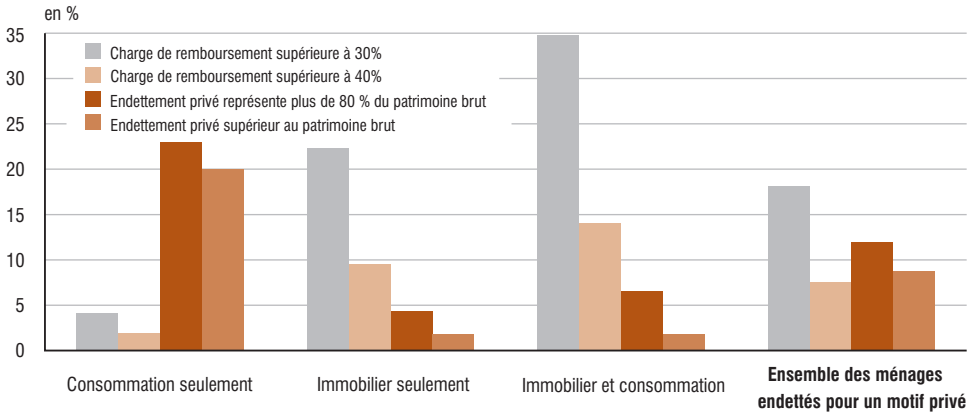
Champ : France, ménages endettés à titre privé ayant un revenu disponible positif pour les charges de remboursement des emprunts ; ménages endettés à titre privé ayant un patrimoine brut positif pour le ratio dette privé/patrimoine brut.

Lecture : la moitié des ménages endettés âgés de moins de 30 ans rembourse moins de 10 % de son revenu disponible mensuel au titre de ses emprunts.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

représente plus de 80 % de leurs actifs. Et pour 9 % des ménages endettés, le montant de la dette privée dépasse même la valeur des actifs possédés (*figure 8*). Ces ménages sont alors particulièrement concernés par une « fragilité de patrimoine ». Leurs actifs ne couvrent pas les dettes contractées, soit parce qu'ils se sont dévalués entre-temps, soit parce que leurs revenus ne leur permettent pas de dégager un flux d'épargne depuis qu'ils ont contracté leurs emprunts.

8. Proportion de ménages fragiles par motif d'endettement



Champ : France, ménages endettés à titre privé ayant un revenu disponible positif pour les charges de remboursement ; ménages endettés à titre privé ayant un patrimoine brut positif pour l'endettement privé.

Lecture : 18,1 % des ménages endettés à titre privé remboursent mensuellement plus de 30 % de leur revenu disponible au titre de leurs emprunts.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Les dettes de 26 % des ménages pourraient les rendre fragiles financièrement

Globalement, plus d'un quart des ménages endettés présentent un risque de ne plus pouvoir rembourser les sommes empruntées, en cas de choc négatif sur leurs revenus ou bien sur la valeur de leurs actifs, soit parce que leurs mensualités excèdent 30 % de leurs revenus, soit parce que s'ils liquidait l'ensemble des actifs qu'ils possèdent aujourd'hui, les sommes qu'ils obtiendraient de cette vente ne permettraient pas de recouvrir les sommes dues à leur(s) créancier(s). Cependant, seuls 1 % des ménages endettés cumulent les deux types de risque. Les ménages concernés par l'une ou l'autre de ces fragilités ont en effet des profils très différents.

Les premiers, qui ont une charge de remboursement des emprunts supérieure à 30 % (ménages à risque de « fragilité de revenus »), sont très souvent multi-endettés avec une dominante immobilière : la moitié ont des emprunts uniquement pour ce motif, et 42 % cumulent un emprunt immobilier et un crédit à la consommation. Tous motifs confondus, 68 % ont plusieurs emprunts en cours. Quatre ménages sur cinq ont entre 30 et 59 ans et les ménages d'indépendants et de cadres y sont en plus grande proportion que parmi l'ensemble des ménages endettés. Ils ont un niveau de patrimoine financier intermédiaire, mais ont plus souvent un niveau de vie élevé.

Les seconds, qui ont un passif supérieur à l'ensemble des actifs possédés (ménages à risque de « fragilité de patrimoine »), ont principalement emprunté pour consommer : 87 % ont uniquement ce type d'emprunt et 5 % ont également un emprunt immobilier en cours. Tous motifs confondus, 39 % ont plusieurs emprunts en cours. Il s'agit plutôt de ménages jeunes. Les ménages d'employés et d'ouvriers sont surreprésentés. Ils disposent de peu d'épargne et ont un niveau de vie plutôt faible.

Avoir une charge de remboursement des emprunts élevée va de pair avec un niveau de vie faible

Ce ne sont pas les mêmes caractéristiques qui jouent sur le risque d'être fragile du point de vue des revenus ou en termes de patrimoine. À autres caractéristiques fixées, le risque d'avoir une charge de remboursement élevée est d'autant plus fort que le niveau de vie est faible : un ménage appartenant au 1^{er} quintile de niveau de vie a 4,4 fois plus de risque qu'un ménage du 3^e quintile, tandis qu'un ménage du dernier quintile a 2,3 fois moins de risque (*figure 9*). Le montant de patrimoine financier détenu influe également, mais moins fortement : les ménages des deux premiers quintiles ont 1,4 fois plus de risque d'être fragile selon ce critère que les autres ménages.

Toutes choses égales par ailleurs (en particulier à niveau de vie comparable), la probabilité d'être fragile est plus élevée pour les ménages d'indépendants et de cadres, que pour les professions intermédiaires. Elle est plus faible pour les couples avec enfant(s) et les familles monoparentales que pour les couples sans enfants.

Par ailleurs, les accidents de la vie ont également un effet sur la capacité des ménages à rembourser leurs emprunts : ainsi, un ménage dont un des apporteurs de ressources était en situation de longue maladie dans les douze derniers mois a 2,2 fois plus de risque d'avoir une charge de remboursement d'emprunt élevée qu'un ménage partageant les mêmes caractéristiques, mais n'ayant pas connu un tel événement. De même, si le ménage a connu une séparation il y a moins d'un an, il est plus susceptible d'être fragile du point de vue de ses revenus. En revanche, le fait que l'une des personnes actives du ménage ait perdu son emploi dans cet intervalle de temps n'a pas d'effet significatif sur le risque pour le ménage d'être fragilisé de ce point de vue : les indemnités chômage joueraient, sur un tel laps de temps, leur rôle assurantiel, en compensant en partie les baisses de revenus dues à la perte d'emploi.

Une dette supérieure aux actifs possédés : des ménages ayant peu de liquidités, qui s'endettent pour consommer

La probabilité d'avoir une dette d'un montant supérieur à la valeur des actifs possédés est d'autant plus élevée que le niveau de patrimoine financier est faible, tandis qu'elle ne varie pas significativement selon le niveau de vie des personnes du ménage. Les jeunes ménages ont un risque 1,5 fois plus grand d'être fragiles du point de vue du patrimoine par rapport aux ménages de 40 à 49 ans, alors que les ménages plus âgés ont moins de risque de l'être. Les ménages jeunes ont en effet souvent un patrimoine faible, et le fait de contracter des crédits à la consommation les place très facilement en position de fragilité du point de vue patrimonial. Avoir bénéficié d'une donation ou d'un héritage diminue la probabilité d'être fragile selon ce critère, ainsi qu'être indépendant. Ces derniers ont des difficultés à accéder au marché du crédit ; par conséquent, il leur est d'autant plus difficile de s'endetter à un niveau élevé au regard du patrimoine qu'ils possèdent.

9. Probabilité d'être fragile

	Fragilité des revenus : avoir une charge de remboursement d'emprunt supérieure à 30 %			Fragilité du patrimoine : disposer d'un passif supérieur à l'ensemble des actifs possédés		
	Coefficient estimé	Odds Ratios	Seuil de significativité ¹	Coefficient estimé	Odds Ratios	Seuil de significativité ¹
Âge de la personne de référence						
Moins de 30 ans	- 0,15		n.s.	0,41	1,5	**
De 30 à 39 ans	0,25	1,3	**	0,17		n.s.
De 40 à 49 ans	<i>Réf.</i>	1,0		<i>Réf.</i>	1,0	
De 50 à 59 ans	0,06		n.s.	- 0,31	0,7	*
De 60 à 69 ans	- 0,51	0,6	**	- 0,59	0,6	*
70 ans et plus	- 0,28		n.s.	- 0,86	0,4	**
Type de ménage						
Personne seule	0,43	1,5	***	- 0,15		n.s.
Famille monoparentale	- 0,38	0,7	**	0,11		n.s.
Couple sans enfant	<i>Réf.</i>	1,0		<i>Réf.</i>	1,0	
Couple avec 1 enfant	- 0,71	0,5	***	- 0,15		n.s.
Couple avec 2 enfants	- 0,80	0,4	***	- 0,43	0,6	**
Couple avec 3 enfants ou plus	- 1,42	0,2	***	- 0,01		n.s.
Ménage complexe	- 0,67	0,5	**	- 0,69		n.s.
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence						
Agriculteur	0,53	1,7	**	- 14,52		n.s.
Indépendant	0,95	2,6	***	- 1,78	0,2	***
Profession libérale	1,13	3,1	***	1,20	3,3	**
Cadre	0,50	1,7	***	0,31		n.s.
Profession intermédiaire	<i>Réf.</i>	1,0		<i>Réf.</i>	1,0	
Employé	- 0,12		n.s.	0,03		n.s.
Ouvrier qualifié	- 0,30	0,7	**	0,24		n.s.
Ouvrier non qualifié	- 0,30		n.s.	0,45	1,6	**
Retraité	- 0,23		n.s.	0,07		n.s.
Autre inactif	- 0,45		n.s.	- 0,49		n.s.
Quintile de patrimoine financier						
Inférieur au 1 ^{er} quintile	0,35	1,4	***	1,74	5,7	***
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	0,33	1,4	***	0,82	2,3	***
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quintile	<i>Réf.</i>	1,0		<i>Réf.</i>	1,0	
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	0,04		n.s.	- 1,11	0,3	***
Supérieur au 4 ^e quintile	- 0,07		n.s.	- 15,71		n.s.
Taille de l'unité urbaine de résidence						
Commune rurale	<i>Réf.</i>	1,0		<i>Réf.</i>	1,0	
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	0,14		n.s.	0,50	1,7	***
Unité urbaine de 20 000 à moins de 100 000 habitants	0,04		n.s.	0,12		n.s.
Unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 habitants	0,21		n.s.	0,28		n.s.
Unité urbaine de 200 000 habitants ou plus, hors Paris	0,24	1,3	**	0,21		n.s.
Unité urbaine de Paris	0,25	1,3	*	0,60	1,8	***
Niveau de vie du ménage						
Inférieur au 1 ^{er} quintile	1,47	4,4	***	0,26		n.s.
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	0,61	1,8	***	0,02		n.s.
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quintile	<i>Réf.</i>	1,0		<i>Réf.</i>	1,0	
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	- 0,31	0,7	***	- 0,06		n.s.
Supérieur au 4 ^e quintile	- 0,85	0,4	***	0,11		n.s.
Héritage ou donation reçue						
Non	<i>Réf.</i>	1,0		<i>Réf.</i>	1,0	
Oui	- 0,03		n.s.	- 0,37	0,7	***
Nombre d'emprunts en cours						
	0,55	1,7	***	0,50	1,6	***
Motif d'endettement						
Immobilier seulement	<i>Réf.</i>	1,0		<i>Réf.</i>	1,0	
Immobilier et consommation	0,12		n.s.	- 1,06	0,3	***
Consommation seulement	- 2,51	0,1	***	1,87	6,5	***

9. Probabilité d'être fragile (suite)

	Fragilité des revenus : avoir une charge de remboursement d'emprunt supérieure à 30 %			Fragilité du patrimoine : disposer d'un passif supérieur à l'ensemble des actifs possédés		
	Coefficient estimé	Odds Ratios	Seuil de significativité ¹	Coefficient estimé	Odds Ratios	Seuil de significativité ¹
Ménage concerné par une longue maladie d'un apporteur de ressources au cours des 12 derniers mois						
Non	Réf.	1,0				
Oui	0,80	2,2	***			
Ménage concerné par la perte d'un emploi d'une personne active au cours des 12 derniers mois						
Non	Réf.	1,0				
Oui	0,05		n.s.			
Ménage concerné par un décès au cours des 12 derniers mois						
Non	Réf.	1,0				
Oui	0,19		n.s.			
Ménage concerné par une séparation au cours des 12 derniers mois						
Non	Réf.	1,0				
Oui	0,44	1,6	*			
Ménage concerné par une naissance au cours des 12 derniers mois						
Non	Réf.	1,0				
Oui	0,11		n.s.			
Personne de référence au chômage depuis plus de deux ans						
Non	Réf.	1,0				
Oui	-0,42		n.s.			

1. *** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 %.

Champ : France, ménages endettés à titre privé.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, les ménages endettés âgés de moins de 30 ans ont 1,5 fois plus de risque de disposer d'un passif supérieur à leurs actifs qu'un ménage âgé de 40 à 49 ans.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Pour en savoir plus

Houdré C., « L'endettement des ménages début 2004 : disparités selon le revenu, surtout pour l'habitat », *Insee Première* n° 1131, avril 2007.

Lamarche P., Salembier L., « Les déterminants du patrimoine : facteurs personnels et conjoncturels », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2012.

Herpin N., Michel C., « Avec le passage à la retraite, le ménage restructure ses dépenses de consommation », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2012.

Dauphin L., « Endettement et recours aux services bancaires en 2008 », *Insee Première* n° 1352, mai 2011.
